

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Nathalie LALLEMAND

**OBJET : Passation d'une convention de réalisation pour la requalification de l'îlot Grand'Rue entre la commune d'Échiré, la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)**

Le Maire expose.

La commune a manifesté son intérêt pour un îlot foncier situé Grand'rue à Echiré, à proximité de la place de la Halle, sur lequel des opportunités immobilières se sont récemment présentées.

Cet îlot répond aux demandes de nouveaux locaux professionnels/commerciaux et au besoin d'enrichir le parc locatif social dans le centre-bourg et autour de la place de la Halle et montre la nécessité d'en maîtriser le foncier.

Le conseil municipal :

- par délibération du 7 juillet 2023, a autorisé le lancement d'une étude de pré-programmation urbaine par le bureau d'études Atelier Dérobert (13004 MARSEILLE) mandaté par la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour permettre d'aborder la mixité d'usage de cet îlot foncier : locaux professionnels et locaux d'habitation ;

- par délibération du 8 septembre 2023, a autorisé la passation et la signature, effective le 13 février 2024, d'une convention de veille tripartite entre la commune, la CAN et l'EPFNA, sur cet îlot foncier bâti, pour définir :

- les engagements et obligations des parties en vue de sécuriser une éventuelle intervention foncière future à travers la réalisation des études déterminées au sein de la présente convention ;
- les modalités techniques et financières d'interventions de chacun, et notamment les conditions financières de réalisation des études.

L'étude de pré-programmation a montré les potentiels de cet îlot au travers de différents scénarii contrastés : conservation au maximum du bâti existant ou bien démolition maximale et reconstruction.

**Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de réalisation qui :**

- définit les engagements réciproques que prennent la Commune, la CAN et l'EPFNA,
- détermine :
  - les objectifs partagés par les signataires de la convention ;
  - le périmètre et le projet consistant en la réalisation d'une vingtaine de logements en réhabilitation et/ou démolition-reconstruction et création de cellules commerciales/activités en rez-de-chaussée, ce projet structurant participant au dynamisme et à la vitalité du centre-bourg d'Echiré ;
  - les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPFNA ;
  - les responsabilités et garanties qui engagent les signataires de la présente convention.

La durée de la convention est fixée à 5 ans.

**Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention ci-jointe,**
- **d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 21 MARS 2024  
Notifié ou publié le : 22 MARS 2024